

Communiqué de presse

Date :
25 février 2020

Embargo :

Contact :
Tobias Lux, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch

et

Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

La FINMA juge exécutable les plans d'urgence suisses des deux grandes banques

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA rend compte dans un rapport de son évaluation des planifications de *recovery* et de *resolution* des établissements suisses d'importance systémique. Elle considère comme exécutable les plans d'urgence suisses de Credit Suisse et d'UBS. En revanche, les plans d'urgence soumis par PostFinance, Raiffeisen et la Banque cantonale de Zurich ne remplissent pas encore les exigences légales.

Les deux grandes banques suisses devaient soumettre à la FINMA des plans d'urgence exécutable pour les fonctions d'importance systémique en Suisse jusqu'à fin 2019. Dans ce contexte, la FINMA rend compte dans un [rapport](#) des progrès accomplis dans les travaux de planification de la stabilisation et de la liquidation (plans de *recovery* et de *resolution*, cf. glossaire en bas) pour tous les établissements suisses d'importance systémique.

Mark Branson, directeur de la FINMA : « La mise en œuvre du régime suisse *too big to fail* est d'une importance capitale pour la stabilité de la place financière. En publiant le rapport sur la planification de la *recovery* et de la *resolution*, nous voulons faire la transparence sur le niveau de mise en œuvre atteint dans ce domaine. Nous reconnaissons les efforts que l'ensemble des parties prenantes ont fournis jusqu'ici et, au regard de ce qui a été accompli, nous pouvons constater que la mise en œuvre est bien avancée, mais que nous n'avons pas encore totalement atteint l'objectif fixé. »

Des plans de *recovery* approuvés et des plans d'urgence suisses exécutable pour les grandes banques

Les cinq banques suisses d'importance systémique doivent remettre un plan de *recovery* (plan de stabilisation) à la FINMA. La FINMA a pu approuver tous ces plans. Jusqu'à fin 2019, les deux grandes banques devaient en outre établir des plans d'urgence exécutable pour la Suisse. La FINMA les a vérifiés. Elle a évalué comme exécutable le plan d'urgence de Credit Suisse. La FINMA considère que les prescriptions légales pour un plan

d'urgence exécutable sont également remplies pour UBS, à la réserve que certains engagements conditionnels sont encore trop élevés.

Les trois banques d'importance systémique actives à l'échelle nationale ont également chacune soumis un plan d'urgence. Elles en étaient cependant à différents niveaux d'avancement dans leur mise en œuvre à fin 2019. Aucun de ces plans ne peut encore être considéré comme exécutable. Pour la Banque cantonale de Zurich, il existe un plan plausible quant à la manière dont les ressources nécessaires à un cas de crise pourront être complétées dans les domaines des fonds propres et de la liquidité. Raiffeisen et PostFinance doivent elles encore soumettre un plan plausible pour la mise en place des fonds nécessaires pour absorber les pertes en cas de crise. Les trois banques d'importance systémique au plan national continuent de travailler à la mise à disposition d'un plan d'urgence exécutable.

Global resolution plans et processus de remise

La FINMA doit établir un *global resolution plan* pour chacune des deux grandes banques. Au contraire du plan d'urgence qui ne concerne que les fonctions d'importance systémique en Suisse, le *global resolution plan* couvre l'ensemble du groupe bancaire à l'échelle mondiale. La FINMA évalue cette *resolvability* globale sur la base du critère suivant : les grandes banques ont-elles entrepris les préparatifs nécessaires à la mise en œuvre du plan de *resolution* ? Elle a conclu que les deux banques ont ici déjà pris les principales mesures préparatoires et ont ainsi réalisé de grands progrès quant à leur *resolvability* globale. Ainsi, la FINMA a notamment jugé que les exigences formulées en matière de décentralisation structurelle étaient remplies. Dans la perspective de cette décentralisation, des structures de holding et des filiales suisses ont par exemple été créées. Dans d'autres domaines, ainsi celui de la liquidité en cas de crise, les travaux de mise en œuvre sont cependant encore en cours. Il convient sur ce point de tenir particulièrement compte du fait que les exigences réglementaires dans ce domaine font encore défaut. Concernant les banques d'importance systémique actives à l'échelle nationale, les plans de *resolution* se concentrent uniquement sur les fonctions d'importance systémique en Suisse, étant donné l'absence d'activité à l'étranger. Ils correspondent donc pour l'essentiel aux plans d'urgence.

L'évaluation de la *resolvability* globale des deux grandes banques a un effet direct sur le processus de remise conduit chaque année. La FINMA peut en effet octroyer aux grandes banques des allègements concernant certaines exigences posées en matière de capital si celles-ci ont amélioré leur *resolvability* globale et ont largement mis en œuvre les mesures nécessaires pour ce faire. Comme lors des années précédentes, la FINMA a constaté en 2019 des améliorations de la *resolvability* globale. Actuellement, Credit Suisse a utilisé son potentiel de remise à hauteur de 40 % et UBS, à hauteur de 42,5 %.

Infrastructures des marchés financiers : planification de la *recovery* et de la *resolution* en cours

Les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique doivent aussi détailler, dans un plan de *recovery*, les mesures grâce auxquelles elles entendent se stabiliser en cas de crise, afin d'être en mesure de poursuivre leurs processus opérationnels d'importance systémique. Les deux infrastructures des marchés financiers désignées comme d'importance systémique en Suisse (SIX x-clear et SIX SIS) disposent de plans de *recovery*. Ces plans sont en constant développement. En raison des exigences élevées posées à ces plans, des améliorations supplémentaires doivent y être apportées afin qu'ils puissent être approuvés. La FINMA a en outre engagé les travaux visant à développer des plans de *resolution* pour SIX x-clear et SIX SIS.

Aperçu de l'état d'avancement des travaux (à fin 2019)

Établissement	Plan de <i>recovery</i>	Plan d'urgence suisse	<i>Resolvability</i> globale	Remise
Credit Suisse	Approuvé	Exécutable ¹	Mesures préparatoires insuffisantes ⁵	Potentiel de remise utilisé à 40 % ⁶
UBS	Approuvé	Exécutable ^{1/2}	Mesures préparatoires insuffisantes ⁵	Potentiel de remise utilisé à 42,5 % ⁶
PostFinance	Approuvé	Pas encore exécutable ³	Analogue au plan d'urgence	Non applicable
Raiffeisen	Approuvé	Pas encore exécutable ³	Analogue au plan d'urgence	Non applicable
ZKB	Approuvé	Plan plausible pour atteindre l'exécutabilité ⁴	Analogue au plan d'urgence	Non applicable
SIX x-clear	Travaux pas encore terminés	Non applicable	Plan de <i>resolution</i> en cours de développement	Non applicable
SIX SIS	Travaux pas encore terminés	Non applicable	Plan de <i>resolution</i> en cours de développement	Non applicable

¹ Les exigences (minimales) légales sont suffisamment remplies pour que le plan d'urgence soit considéré comme exécutable.

² Le plan d'urgence peut être considéré comme exécutable, sous réserve qu'UBS supprime certaines dépendances internes rapidement.

³ Il n'existe encore ni plan d'urgence exécutable, ni plan plausible qui montrerait comment combler les lacunes.

⁴ Il n'existe pas encore de plan d'urgence exécutable, mais uniquement un plan plausible quant à la manière de combler les lacunes.

⁵ Les travaux préparatoires n'ont que trop peu avancé pour que l'exécutabilité du *global resolution plan* puisse être considérée comme crédible.

⁶ Le pourcentage se réfère à la remise octroyée en 2019, laquelle a été définie en tenant compte des mesures d'amélioration mises en œuvre jusqu'à fin 2018.

Transparence sur le régime suisse *too big to fail*

La FINMA a publié des informations sur son évaluation des plans d'urgence dans un rapport, par lequel elle entend faire la transparence sur l'état actuel de la planification d'urgence des banques d'importance systémique. Le rapport traite en outre de la réglementation *too big to fail* en Suisse, du rôle de la FINMA en cas de *resolution*, des stratégies primaires de *resolution* des banques d'importance systémique ainsi que de l'état de la planification de *recovery* et de *resolution* des infrastructures des marchés financiers.

Glossaire

Plan d'urgence (suisse)	Au travers du plan d'urgence, les banques d'importance systémique doivent apporter la preuve que leurs fonctions d'importance systémique pourront être maintenues sans interruption en cas de crise. Seules les fonctions très importantes pour l'économie suisse sont qualifiées de fonctions d'importance systémique, principalement les opérations de dépôt et de crédit ainsi que le trafic des paiements en Suisse. Pour cette raison, l'on parle aussi de plan d'urgence suisse. La FINMA examine les mesures du plan d'urgence dans la perspective de leur efficacité en cas de risque d'insolvabilité de la banque.
Plan de recovery (plan de stabilisation)	Dans le plan de <i>recovery</i> , l'entreprise d'importance systémique explique les mesures grâce auxquelles elle entend se stabiliser en cas de crise, de manière à pouvoir poursuivre son activité sans intervention de l'État. La FINMA contrôle et approuve le plan de <i>recovery</i> .
Plan de resolution (plan de liquidation)	Plan établi par la FINMA pour l'assainissement ou la liquidation d'une entreprise d'importance systémique dans son ensemble (c.-à-d. pour les banques d'importance systémique actives à l'échelle mondiale, l'ensemble du groupe, y compris les sociétés étrangères du groupe, d'où le fait que ce plan soit alors qualifié de « <i>global</i> »). Dans ce plan, la FINMA explique comment mener à bien l'assainissement ou la liquidation qu'elle a ordonné(e).
Remise	La législation suisse <i>too big to fail</i> prévoit un système d'incitations selon lequel des allègements (qualifiés de remises) sont accordés aux deux grandes banques suisses sur les exigences à l'égard des fonds supplémentaires destinés à absorber les pertes pour l'amélioration de leur <i>resolvability</i> globale
Resolvability (capacité de liquidation)	Désigne la capacité d'assainissement et de liquidation d'une entreprise. Une banque d'importance systémique est jugée « <i>resolvable</i> » lorsque les conditions permettant un assainissement ou une liquidation en cas de crise sans risque pour la stabilité financière ont été créées.